

**COMMUNE DE SAINT-BROLADRE**  
**DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le vingt-cinq du mois de janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, Mme Francine LOUET, Adjoints, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, Mme Chantal JOLY, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, conseillers municipaux.

**Secrétaire de séance** : Mme Delphine COLUSSI

**Date d'envoi de la convocation** : 19 janvier 2023

**Absents excusés** : M. Gwendal LECOINTRE (a donné pouvoir de vote à M. DUBOURG), M. Yves BIGOT (a donné pouvoir de vote à Mme MOUCHEL), M. Daniel BONHOMME (a donné pouvoir de vote à M. VIDELOUP), M. Dominique FOURRIER (a donné pouvoir de vote à Mme COLUSSI)

**DELIBERATION 07/2023 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE  
LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE –  
TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DESTINES A L'AMELIORATION DE  
LA SECURITE ROUTIERE – Aménagement d'accès sécurisés pour les piétons**

**Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 14**

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le projet des travaux d'aménagement d'une voie pour les piétons entre le lieu-dit du Gros Chêne et celui de Gérard, et la pose d'une passerelle au-dessus du bief la Banche, au Pont Thomas, destinés à permettre les déplacements sécurisés des piétons, le long de la route départementale 797.

- Permettre les déplacements des piétons sur le territoire, dans la plus grande sécurité.
- Avoir, à terme, une fluidité piétonne du centre bourg vers la sortie de l'agglomération côté Est de la commune, à savoir du lieu-dit le Gros Chêne à celui de Gérard, ainsi qu'au-dessus du bief de la Banche pour les piétons qui longent la route départementale n°797.

Monsieur Le Maire dresse un état des lieux : pas de trottoir, dangerosité pour les piétons qui veulent se rendre à l'école, à l'arrêt de bus, dans les commerces, les services publics, goulet d'étranglement pour les piétons sur le pont thomas.

Monsieur Le Maire présente le dossier d'aménagements piétonniers protégés le long de la route départementale 797, du lieu-dit Le Gros Chêne à Gérard, et la pose d'une passerelle pour les piétons au-dessus du bief de la Banche, dont le montant prévisionnel s'élève à 42 000 € HT.

Commune de Saint-Broladre  
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE  
02.99.80.25.69 / [mairie@saint-broladre.bzh](mailto:mairie@saint-broladre.bzh)

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve le projet d'aménagements piétonniers protégés du lieu-dit le Gros Chêne à Gérard, et au-dessus du bief de la Banche, le long de la route départementale 797.**
- **Sollicite l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police, auprès du Département d'Ille et Vilaine.**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,  
Après affichage le 30 janvier 2023  
et transmission en Préfecture, le 30 janvier 2023  
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

SAINT-BROLADRE,  
Le 30 janvier 2023  
Le Maire, Jean-François GOBICHON

